

CERTIFICAT DE SPECIALISATION

Conduite d'un élevage bovin lait

APPRENTISSAGE



Une qualification professionnelle

Titre de niveau 4

RNCP 38332- certifié jusqu'au 01/01/29

Ministère de l'Agriculture



OBJECTIFS

Le certificat de spécialisation a pour objectif de former des salariés agricoles ou de futurs responsables d'exploitation qui souhaitent acquérir un savoir et de nombreuses compétences professionnelles pour gérer l'alimentation, les soins, la traite, la reproduction et la conduite des paturages. Il gère les aspects techniques et économiques de l'atelier.

CONTENU

Trois unités capitalisables:

- Assurer le pilotage technico-économique d'un élevage bovin lait
- Réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage bovin lait
- Réaliser les opérations relatives à la transformation du lait et à son organisation

DÉBOUCHÉS

Les titulaires de ce certificat peuvent exercer les métiers suivants: responsable d'atelier lait, conseiller d'élevage laitier, inséminateur, technicien contrôle laitier, technico-commercial aliment du bétail...

MODALITÉS

Conditions d'admission

- Etre âgé d'au moins 18 ans au moment de l'examen. Sans restriction d'âge pour les personnes relevant d'une RQTH
- Etre titulaire :
 - d'un Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole
 - d'un Bac Professionnel Conduite et gestion de l'exploitation agricole
 - d'un autre Bac ou diplôme de niveau 4 sous conditions
 - d'un BTS PA ou ACSE

Organisation

- Contrat d'apprentissage de 12 mois (420 heures en centre)
- Rémunération comprise entre 27 et 100% du SMIC
- Alternance : 40% au centre de formation et 60% en entreprise

Modalités pédagogiques

- Cours
- Mises en situations professionnelles en élevage
- Visites d'exploitations

Validation

- Par unités capitalisables (2 épreuves)

Tarif

- Formation prise en charge par les OPCO et les financements du CFA (pour 12 mois 6505€). Aucun reste à charge pour l'apprenti et l'employeur

Accessibilité

- Accès aux personnes à mobilité réduite, accompagnement et adaptation pédagogique possible (référent handicap)

Délais d'accès

- Entretien dans les 30 jours suivant le premier contact